

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS A:

Bid Receiving/Réception des sousmissions

Procurement and Contracting Services 73 Leikin Drive, Visitor Center - Building M1 Mailstop # 15 Ottawa, ON K1A 0R2

Attn: Megan McCoy (613) 843-3798

Facsimile Number for Amendments:

(613) 825-0082

INVITATION TO TENDER

APPPEL D'OFFRES

Tender to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Soumission aux: Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté l Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ciannexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur Facsimile No. - No de télécopieur: Telephone No. - no de téléphone: Title-Sujet:

RCMP B Block Redevelopment / Bloc B réaménagement à Regina

Solicitation No. - No. de l'invitation

Date

201405073

February 11, 2014

Client Reference No. - No. De Référence du Client

201405073

GETS Reference No. - No. de Référence de SEAG

201405073

Solicitation Closes -L'invitation prend fin

at - à 2:00 pm **EST on - le** March 24th, 2014

F.O.B. - F.A.B.

Destination

Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:

Eric Glynn – Manager - Procurement

Telephone No. - No de telephone

Fax No. - Nº de FAX:

613-843-5533

613-825-0082

Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:

Royal Canadian Mounted Police 6101 Dewdney Ave, Regina, SK S4P 3K7

This document contains a Security Requirement

Delivery Required - Livraison exigée:

Delivery Offered - Livraison proposée

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

CE DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

LES CLAUSES CITÉES EN RÉFÉRENCE PAR UN NUMÉRO DANS CE DOCUMENT (EX : R2810D) SONT DISPONIBLES SUR LE SITE WEB SUIVANT DE TPSGC:

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat (pour procéder à une recherche, sélectionner "Rechercher dans les CCUA" et inscrire le numéro de référence de la clause dans la case ID)

Toutes référence au ministère des Travaux publics et Services Gouvernementaux Canada (TPSGC) dans les instructions, termes généraux, conditions et clauses, identifiés dans le document d'appel d'offres (DAO) par leur numéro, date et titre, et énoncés dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat), doit être remplacée par le terme "Gendarmerie royale du Canada" (GRC).

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Documents de soumission
 IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
 IP03 Visite des lieux
- IP04 Révision des soumissionsIP05 Résultats de l'appel d'offres
- IP06 Fonds insuffisants
- IP07 Période de validité des soumissions
- IP08 Documents de construction
- IP09 Cote de sécurité
- IP10 Sites Web

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IG) - R2710T 2013-06-27

R2710T est inclus par renvoi et est disponible au site Web suivant https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2710T/11 (pour procéder à une recherche inscrire R2710T dans la case https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2710T/11 (pour procéder à une recherche inscrire R2710T dans la case https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2710T/11 (pour procéder à une recherche inscrire R2710T dans la case <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-lignes-dire

- IG01 Code de conduite et attestations soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes Applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indu

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

- CS01 Exigences en matière d'accès, sécurité pour les entrepreneurs Canadiens
- CS02 Condition d'assurance
- CS03 SANTÉ ET SÉCURITÉ OBLIGATOIRE

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions

SA05 Acceptation et contrat SA06 Durée des travaux SA07 Garantie de soumission SA08 Signature

Annexes and Appendices:

Annexe "A" – Spécifications Annexe "B" – Dessins

Annexe "C" – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

APPENDICE 1 - RCMP CERTIFICATE ON INSURANCE / ATTESTATION D'ASSURANCE - GRC

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

- 1) Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - a. Appel d'offres Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires;
 - c. Instructions générales aux soumissionnaires [R2710T] (2013-06-27);
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - e. Dessins et devis;
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2) « Instructions générales aux soumissionnaires » est intégré par renvoi et reproduit dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1) Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires », toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2) Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3) Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appels d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP03 VISITE DES LIEUX

Il y aura une visite des lieux le <u>20 février 2014 a 10h30 HNC.</u> Les soumissionnaires intéressés devront se présenter à Fort Dufferin réception, accessible par Dewdney Ave entrée sur Bonner dur à École de la GRC.

La visite du site pour ce projet est facultative. Les soumissionnaires peuvent être invités à signer une feuille de présence. Les soumissionnaires qui ne fréquentent pas ou envoient un représentant ne seront pas donnés un autre rendez-vous, mais ils ne seront pas empêchés de présenter une soumission. Toute précision ou des modifications à la demande de soumissions, suite de la visite du site, seront inclus dans une modification de la demande de soumissions.

IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires ». Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (613) 825-0082.

IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

Pas d'ouverture publique des soumissions aura lieu à cette exigence, mais, après la clôture des soumissions, les résultats soumissionner peuvent être obtenus en téléphonant au bureau de réception des soumissions au N ° de téléphone 613-843-5533.

IP06 FONDS INSUFFISANTS

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra :

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c. négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

1P07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP07 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP07 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion :
 - a. poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b. annuler l'appel d'offres.
- 4) Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de la R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires ».

IP08 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de (1), seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP09 COTE DE SÉCURITÉ

Ce document contient une exigence de sécurité obligatoire pour l'exécution du contrat subséquent (voir l'annexe «C» - Liste de contrôle de l'exigence de sécurité et de l'alinéa SC01 des conditions supplémentaires figurant dans ce document).

Le must de l'entrepreneur:

- a. s'assurer que toutes les personnes complètent la vérification de sécurité, de consentement et d'autorisation (à fournir suivant la notification de la bourse) qui travaillera sur place à la demande du représentant de la GRC. Empreintes digitales peut être nécessaire. Cette information doit être fournie sur demande.
- b. s'assurer que toutes les personnes travaillant sur le site tiennent un accès aux installations valide avec habilitation de sécurité délivrée par l'escorte de sécurité du ministère de la GRC.

IP10 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL

Contrats Canada (Achats et ventes) : https://achatsetventes.gc.ca/ Sanctions économiques canadiennes http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf

Guide des CCUA

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat

Échelles des taux de salaires pour des contrats fédéraux de construction http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml

TPSGC, Services de sécurité industrielle http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR LES ENTREPRENEURS CANADIENS

Toutes les personnes travaillant sur le site doivent détenir une attestation valide de sécurité d'accès de l'installation 2 émis par la sécurité du Ministère de la GRC.

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la garantie pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire ci-joint.
- Á la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

CS03 SANTÉ ET SÉCURITÉ OBLIGATOIRE

1. Employeur / entrepreneur principal

- a. L'entrepreneur doit, aux fins de la Loi sur la santé et la sécurité au travail et de ses règlements, et pour la durée des travaux du contrat:
 - i. Loi que l'employeur, où il ya un seul employeur sur le lieu de travail, conformément à l'autorité compétente;
 - ii. Assumer le rôle de l'entrepreneur / principal entrepreneur / constructeur, où il ya deux ou plusieurs employeurs engagés dans le travail en même temps et l'espace sur le site de travail, conformément à l'autorité compétente, et
 - iii. D'accord, dans le cas de deux ou plusieurs entrepreneurs qui travaillent en même temps et de l'espace sur le site de travail, sans limiter la CG3 Exécution et contrôle des travaux CG 3.7, à l'ordre du gestionnaire de projet * de:
 - 1. Supposons, comme l'entrepreneur principal, la responsabilité de l'autre entrepreneur (s) du Canada;
 - Accepter que l'autre entrepreneur du Canada est principal entrepreneur et conforme à la site de ce plan de sécurité entrepreneur santé spécifique et.
 - ** "Définition de l'ordre»: après l'attribution du contrat, l'entrepreneur est ordonné par un ordre de modification.

2. Workers Compensation Board et du programme de sécurité

- a. Le soumissionnaire doit fournir recommandé à l'autorité contractante, avant l'attribution du contrat :
 - i. Une déclaration Workers Compensation Board de supplément de coût des blessures;
 - ii. Une lettre Workers Compensation Board de bon standing, également couverte annonce administration, directeurs d'école, Titulaire (s) ou des partenaires qui vont ou qui seront ou qui sont prévus pour être présents sur le site (s) de travail;
 - iii. Un certificat de reconnaissance (COR) ou plan de sécurité (REER) acceptable pour l'autorité compétente en la (AHJ). Une politique et un programme de santé et de sécurité, tel que requis par la Loi respective Santé et sécurité au travail provinciale / territoriale, seront acceptables en lieu et place d'un Comité des régions ou RER.
- b. Le soumissionnaire recommandé remet tous les documents ci-dessus à l'autorité contractante au plus tard la date limite (habituellement 3-5 jours après notification) par le pouvoir adjudicateur . Le non-respect entraînera une rupture de promesse / disqualification du projet , au moment où le pouvoir adjudicateur sera libre d'aborder la prochaine minimales réponse / un autre soumissionnaire .

3. Permis, notifications et plan de sécurité

- a. L'entrepreneur doit fournir au gestionnaire de projet:
 - Avant la réunion de pré-construction, une transmission et une copie de la notification préalable de la forme du projet, contient, comme envoyé à l'autorité compétente (AHJ), sauf si cette exigence est levée par le gestionnaire de projet, et
 - ii. Avant le début des travaux et sans limiter les termes de Instructions générales aux soumissionnaires IG14 et CG4 Mesures de protection CG 4.2
 - Des copies de toutes les autres autorisations nécessaires, les notifications et les documents connexes comme demandé dans le champ de travail / spécifications et / ou (AHJ), et
 - Un site Plan de santé et de sécurité spécifique qui est acceptable pour l'autorité compétente, sauf si cette exigence est levée par le gestionnaire de projet.

PRÉAVIS DE PROJET DE CONSTRUCTION

Pour autorité provinciale du Travail:								
Cette notification préalable est de vous informer que nous, l'entrepreneur énumérés, allons entreprendre un projet de construction fédérale au sein de votre juridiction pour laquelle nous sommes désignés le premier / principal / entrepreneur général et que nous serons de la partie responsable de la coordination globale de la sécurité sur le chantier de construction.								
Une réunion de pré-construction pour ce projet aura lieu à (lieu) le (date) à (Time) Une								
invitation pour un représentant de l'autorité provinciale / territoriale à assister à cette réunion se prolonge. Le Plan spécifique de								
sécurité du site sera examiné lors de cette réunion. Si vous souhaitez assister s'il vous plaît contacter le nom ci-dessous.								
Date:		Numero de dossier:						
Montant du contrat: Numero de projet:								
<u>adresse</u>		téléphone:						
		numéro de fax						
		Nom du contact:						
DÉTAILS DU PROJET								
Location of	du projet							
Nature du travail / processus e	entrepris							
Nom de surir	ntendant							
Contactez-Nombre de surir	ntendant							
Date approximative du début o	du projet							
Estimation Durée of	du projet							
Nombre de travailleurs soient e	mployés							
Liste des sous-traitants qui doivent ê	tre employées (Utilisez l	'espace supplémentaire si néce	essaire)					
Nom de l'entreprise		Adresse de l'entreprise / Localis	sation					
INFORMATIONS DU PROPRIÉTAIRE								
	Maître d'ouvrage:	GRC						
pro	priétaires représentative:							
Représentant du proprié	taire Numéro de contact:							

ACTIVITÉS RÉGULÉES DANGEREUX

Il s'agit d'une notification à l'autorité du travail provincial / territorial des activités réglementées dangereux qui doivent être entrepris au cours du projet par le / entrepreneur principal ou le premier constructeur ou des sous-traitants. Cette liste peut ne pas être compris et peut être modifié de temps à autre.

Remarque au Premier / entrepreneur principal ou constructeur:

Toutes les activités réglementées dangereux qui sont énumérés doivent également avoir des éléments inclus dans les sites spécifiques de sécurité Annonce plan Procédures de travail pour ces activités.

Vérifier pour les activités à entreprendre et fournir durée approximative d'activités en heures / jours.

vérifier	Activité	Durée estimée
	Travailler dans ou avec tranchage / Excavation / Tunnels	
	Utilisez des étapes Échafaudage / swing	
	Travail en hauteur nécessitant des systèmes de protection contre les chutes	
	opérations grue	
	Travail en espace confiné	
	Sablage et / ou l'utilisation d'explosifs	
	Utilisez et ou l'exposition à haute tension électrique	
	travail à chaud	
	démolition	
	L'utilisation de structures temporaires, des escaliers, des rampes ou des atterrissages et des échelles construites	
	Utilisation de l'équipement lourd qui peut / ne peut pas exiger le contrôle du trafic	
	Travailler sur l'eau ou près de	
	Travailler avec des substances / produits dangereux réglementés *	
	Travailler avec des dispositifs émettant des radiations	
	Travailler avec ou l'exposition à l'amiante, les PCB ou le plomb	

vous plaît énumérer les	s autres activites re	giernentees dan	gereuses, qui ne s	sont pas enumeres	ci-dessous.	

^{*} Si le travail doit se produire dans un espace occupé, comme d'une rénovation ou d'un bail aménagement, l'/ entrepreneur principal Premier ou constructeur est tenu de fournir des copies des fiches signalétiques de tous les produits contrôlés au représentant du propriétaire et de conserver des copies sur le site.

DISTRIBUTION

Le / entrepreneur ou constructeur principal Premier est responsable d'assurer une répartition correcte de la présente pour et doivent fournir la preuve que le formulaire a été envoyé à l'Autorité du travail. Activités de travail ne peuvent pas commencer avant que cette preuve a été fournie. Preuve peut être par reçu de courrier recommandé, ou en fournissant une copie d'une transmission fax avis, ou tout autre moyen permettant indication que l'Autorité du Travail a reçu ce document:

Origine: à l'autorité applicable provincial / territorial travail

Copies à: Chef de projet de la GRC

Une copie de ce formulaire doit être posté sur le site du projet avant le début des travaux.

NOTE:

S'il vous plaît ne pas inclure toutes les formes qui incluent des informations de parti 3e personnelles telles que les noms des employés de l'entrepreneur et les informations sur les revendications liées

CONTACTS ADMINISTRATION DU TRAVAIL

Les contacts ci-dessous représentent l'Autorité du travail dans les différentes juridictions. Ils ne sont pas des représentants de l'indemnisation des travailleurs. Ne pas communiquer avec les personnes mentionnées ci-dessous pour les questions relatives à la CAT ou CAT dégagements. Ces requêtes doivent être adressées spécifiquement à la CAT, et où la CAT a à la fois un travail et composante de la rémunération, les questions de la CAT doivent être dirigés vers les sections Services Compensation / employeurs.

Saskatchewan Labour Occupational Health and Safety Division 6th Floor, 1870 Albert Street Regina, SK S3P 3V7 ATTN: Executive Director

Telephone: (306) 787-4481 Facsimile: (306) 787-2208

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

- 1) Les documents suivants constituent le contrat:
 - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme:
 - c. Dessins et devis :
 - d. Conditions générales et clauses:

• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	2.10 ga.10.4.100 at a.4.000.		
CG1	Dispositions générales	R2810D	(2013-04-25);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2012-07-16);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2010-01-11);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2010-01-11);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2013-04-25);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R288[0][2]D	(2008-12-12);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2012-07-16);
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);

Conditions	suppl	ement	taires;
Conditions	d'acc	urance	`

Conditions a assurance	R2910D	(2008-12-12);
Justes salaires et heures de travail	R2940D	(2012-07-16);

Conditions de travail Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1

R2950D (2007-05-25);

Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction

- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- 2) Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:

 $\underline{\text{https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat}$

3) Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction est intégré par renvoi et est disponible au site Web :

http://www.rhdcc-hrsdc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml.

4) La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01	IDENTIFICATION DU PROJET
Titre : Lieu:	Bloc B réaménagement à Regina Dépôt de la GRC, à Regina en Saskatchewan
SA02	NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE
Nom:	
Adress	e:
Téléph	one: NEA
SA03	OFFRE
mentio	imissionnaire offre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada d'exécuter les travaux du projet nné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le montant total de la ssion de
	\$ excluant la TPS/TVH.
	(exprimé en chiffres)
SA04	PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS
La sou	mission ne peut être retirée pour une période de [60] jours suivant la date de clôture de l'invitation.
SA05	ACCEPTATION ET CONTRAT
	eptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada repreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.
SA06	DURÉE DES TRAVAUX
	preneur doit exécuter et compléter les travaux dans les onze (11) mois à compter de la date de tion de l'acceptation de l'offre.
SA07	GARANTIE DE SOUMISSION
	missionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences es à la garantie de soumission de la R2710T - Instructions générales aux soumissionnaires.
SA08	SIGNATURE
Nom e	t titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)
Signati	Date

Annexe "A" - Spécifications

Toutes les spécifications sont incluses dans des documents distincts (seulement en anglais), et à être référencés à l'annexe "A".

Annexe "B" - Dessins

Tous les dessins sont inclus dans les documents séparés (seulement en anglais), et à être référencés à l'annexe «B».

of Canada du Cana		E		01405073 Security Classification / Classification de		16	
LISTE DE V	SECURITY REQ	EXIGENCES	RELATIVES	ST (SRCL) S À LA SÉCURITÉ (LVERS)			
1. Originaling Government Department or On Ministère ou organisme gouvernamental d	ganization /	est Delivery O	164.1	2. Branch or Directorate / Direction gen			ction
3. a) Subcontract Number / Numéro du contre	at de sous-traitance			of Subcontractor / Nom et adresse du	sous-tr	atlant	
Construction services (contractors) for interior of 5. a) Will the supplier require access to Contr	clied Goods?	g Depot 8 Work	building to acco	mmodate RCMP and Correctional Services C	enada	No	_
Le fournisseur aura-t-il accès à des mar					1	Non	
S. b) Will the supplier require access to uncla Regulations? Le fournisseur aura-t-if accès à des don sur le contrôle des données tachriques?	nées techniques mutaire				1	Non	
5. Indicate the type of access required / indic		in .					
 at Will the supplier and its employees require fournisseur sinal que les employes at (Specify the level of access using the chi (Préciser le niveau d'acces en utilisant le 	uront-lis scole à des ren art in Question 7, c) e tablesu qui se trouve à	seignements o	ou à des blens ci	PROTEGÉS el/ou CLASSIFIÉS?	1	No Non	
8. b) Will the supplier and its employees (e.g. PROTECTED and/or CLASS/FIED Infor Le fournisseur et ses employée (p. ex. n à des reresignements ou à des biers Pinners).	mation or essets is perm etloyeurs, personnel d'e ROTEGÉS et/ou CLASS	itted. mtretien) auror IF4ES n'est pa	nt-ils accès à d la autorisé.			No Non	1
 c) is this a commercial courier or delivery n S'agil-il d'un contrat de messagerie ou d 	equirement with no over le livraison commerciale	night storage? same entrepor	sage de nuit?		1	No Non	
7. a) indicate the type of information that the	supplier will be required	to access / Ind	liquer in type o	finformation auguel le fournisseur devri	avor.	acobs	
Ganada ✓	the control of the property of the control of the c	ATO / OTAN		Foreign / Étrange		1_	
7. b) Release restrictions / Restrictions relativ No release restrictions Aucure restriction relative à la diffusion	All NATO cour Tous les pays			No release restrictions Aucure restriction relative à la diffusion]	

TBS/SCT 350-103(2004/12)

TRES SECRET TOP SECRET (SIGINT) TRES SECRET (SIGINT)

Not releasable A ne pas diffuser Restricted to: / Limité é :

PROTEGÉ B PROTECTED C PROTEGÉ C CONFIDENTIAL

CONFIDENTIEL

SECRET TOP SECRET

Specify country(iee): / Préciser le(s) pays :

7. © Level of information / Nivissu d'Information
PROTECTED A
PROTECTED B

Security Classification / Classification de sécurité

Restricted to: / Limité à :

NATO UNCLASSIFIED

NATO SECRET COSMIC TOP SECRET

NATO NATO CALASSIFIÉ
NATO RESTRICTED
NATO DIFFUSION RESTREINTE
NATO CONFIDENTIAL
NATO CONFIDENTIAL
NATO SECRET

Specify country(les): / Préciser le(s) pays :

Canada

Restricted to: / Limité :

PROTECTED A

PROTECTED B

PROTEGÉ B PROTEGÉ C CONFIDENTIAL

CONFIDENTIEL

SECRET
TOP SECRET
TRÊS SECRET
TOP SECRET (SIGINT)
TRÊS SECRET (SIGINT)

Specify country(les): / Préciser le(s) pays :

Government Gouvernment du Canada

Contract Number / Numbro du contrat 201405073 Security Classification / Classification de sécurité

PART A proplement of ARTH Avapate A		
M Yes, indicate the level of sensitivity:	GTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets? Ignamente ou à des blens COMSEC désignée PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS Instablité	No Yes
	rascette: ly sensitive INFOSEC information or assets? gnements ou à des biens INFOSEC de nature extrémement délicate?	ZI No Tives
Short Title(s) of material / Titre(s) sprégé(s Document Number / Numéro du document 2015 de la company de la company	s) du matériel ; (:	Non Yes
	ured / Nivesu de contrôle de la sécurité du personnel requis	
RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ TOP SECRET - SIGINT TRÉS SECRET - SIGINT SITE ACCESS ACCES AUX EMPLACEMEN	CONFIDENTIAL SECRET SECRET NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO SECRET	TOP SECRET TRES SECRET COSMIC TOP SECRET COSMIC TRES SECRET
Special comments: Commentaires spécieux :	FA-2 with except.	
10. b) May unscreened personnel be used for Du personnel sarts autorisation securita- if Yes, we unscreened personnel be esc Dens faffirmative, is personnel en quest DATA - STATE STATE - PERSONNEL INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNE 11. a) Will the supplier be required to receive a premises?	ire peut-il se voir confier des parties du travail? corted? Iden sera-t-il escorté?	No Yes
b) Will the supplier be required to safeguard Le fournisseur sers-t-if tenu de protéger d		No Yee
Les instalizations du fournisseur serviront-ell et/ou CLASSIFIÉ?	pair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipmes à la production (fabrication at/ou réparation et/ou modification) de matérial PROSUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)	
11. d) Will the supplier be required to use its (T sys information or date? Le fourréseur sers-t-il tenu d'utiliser ses pro- renseignements ou des données PROTECE	name to electronically process, produce or stone PROTECTED and/or CLASSIFIE spres systèmes informatiques pour trailler, produire ou stocker électroniquement d ES el/ou CLASSIFIÉS?	D No Yea
11.e) Will there be an electronic link between the s Disposers-i-on d'un lien électronique entre le gouvernementale?	sapplier's IT systems and the government department or agency? e système informatique du fournisseur et cetal du ministere ou de l'egence	No Yes
TBS/9CT 360-103(2004/12)	Security Classification / Classification de sécurité	Canadã

Government Gouvernement du Canada

	_	-	attif,					i is autometica knet), les répa TABLEAU			e pre	céde	ntes	to previous qui sont automati	estions. quement	selsio
Category Categorie	2	egre	OE.	C. C.	ASSITED			NATO		_	T	-	-	COMPANY	-	_
	^		c	COMPONENTAL	Secret	Top Secas	NATO	COMPENSA	NATO	COMMI	Pi	NOTING!	TED TO	1		_
orrester / Assets	L		L	CONFIDENTIAL		Trus Secner	NATO DIFFUSION	NATO COMPONITO) sector	SECRET GOSAGE Trebs	-	a a	c	COMPOSITION.	SECRET	Seca
recipionenis / Biera	_						RESTREETS	_	-	Moner	+-	1	1			Sacr
Anna /	-	-								-	-	⊢	-			
agent Ti	-	_									-	\vdash	-	-		
- Agenorages				(i)					-		-					
i) is the description of La description of If Yes, classify Dens Faffirma « Classification	this thre,	for clus	m by	r annotating to it is present to be au hout et	ne top a	nd botton	n in the area quant le nive	OTEGEE etc entitled "Se mu de sécuri	NI CLASS		en".			G	Non Non	
								LASSIFIED?	FIÉE?							

TBS/SCT 380-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canada

Appendix 1 – RCMP Certificate of Insurance / Attestation d'assurance – GRC

CONTRACT - MARCHE										
Description and Location of Work -Description et e	ndroit des tra	avaux				Contract NoN" de				
						contrat				
						Project NoN° de pr	rojet			
INSURER - ASSUREUR			BROKE	CR - COURTIER						
Name-Nom	Name-N	om								
Address (No., Street)-Adresse (N°, rue)	Address	(No., Street)- Adresse	(N°, rue)							
City -Ville	City -Vi	lle								
Province	Postal Code -Code postal					Province Postal Code -Code postal				
INSURED - ASSURÉ			ADDITIONAL INSURED -ASSURÉ ADDITIONNEL							
Name of Contractor - Nom de I' entrepreneur			-	esty the Queen in rigle Safety Canada.	nt of Canada as re	epresented by the Mini	ister			
Address (No., Street)-Adresse (N°, rue)			Sa Maje	sté la Reine du chef o	lu Canada représ	entée par Ie Ministre d	le la			
City -Ville			Sécurité	publique Canada.						
Province	Postal Cod	le -Code postal	-							
covering all operations of the Insured. in conbetween the named insured and Her Majesty represented by the Minister of Public Safety Cam	en fonct la Rein	ion du marché concl	u entre l'Assuré	les activités de I'assi é dénommé et Sa Majo par Ie Ministre de	jesté					
POLICY -POLICE					ı					
Type Genre		Number Numéro		Inception Date Date d'effet	Expiry Date l d'expiratio	•				
Commercial General Liability Responsabilité civile entreprises	des									
Builder's Risk "All Risks" Assurance des chantiers « risques »	« Tous									
Installation Floater "All Risks" Risques d'installatio risques)}	n {(Tous									
Other (List) -Autre (enumerer)										
Each of these policies includes the coverages and Terms and each policy has been endorsed to confused. The Insurer agrees to notify Her Majesty thirty (30) days prior to any material change in coverage.	ver Her Ma and the Na	njesty as an Additional amed insured in writing	spécifiées pour cou de donne	s aux Conditions d'as vrir Sa Majesté en tan	ssurances, et cha t qu'assuré additi (30) jours à Sa M	s garanties et dispositi que police a été amen ionnel. L'assureur conv lajesté et à l'assuré dési nce	ndée vient			
Name of Insurer's Officer or Authorized Employed Nom du cadre ou de la personne autorisée	e		Telephone i							